

**Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs**  
**Mémoire prébudgétaire de 2018**  
**4 août 2017**

L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) est le principal porte-parole des milieux de la prospection et de la mise en valeur des minéraux. Comptant plus de 8 000 membres dans le monde entier et dans tous les secteurs de l'industrie minière, l'ACPE a pour mission de promouvoir une industrie minière responsable, dynamique et durable à l'échelon mondial. Représentant les divers partenaires de l'industrie, l'ACPE encourage les pratiques de pointe qui optimisent le rendement technique, opérationnel, environnemental et social ainsi qu'en matière de sécurité. L'ACPE est reconnue dans le monde entier pour son congrès annuel considéré comme le principal événement international pour l'industrie des minéraux.

## **Industrie canadienne de l'exploration minière et de la mise en valeur des minéraux**

La prospection minérale vise à trouver des gisements qu'il serait possible de transformer en mines financièrement viables. Le Canada est un chef de file mondial de la prospection minérale : il compte quelque 800 petites entreprises de prospection actives dans plus de 100 pays. Au Canada, 70 % de toutes les découvertes des dix dernières années ont été faites par ces petites entreprises. En outre, elles sont nombreuses à financer une bonne partie de leurs activités en sol canadien grâce au régime d'actions accréditatives bonifié.

L'industrie de la prospection, de la mise en valeur et de l'exploitation minières génère d'importantes retombées économiques et sociales. En effet, les collectivités éloignées, les collectivités autochtones ainsi que les grandes villes canadiennes ont bénéficié des retombées suivantes :

- les exportations minières évaluées à 92 milliards de dollars en 2015 et représentant 19 % des exportations totales du Canada;
- 70 milliards de dollars d'impôts et de redevances versés aux gouvernements fédéral et provinciaux de 2003 à 2012;
- plus de 373 000 emplois directs et 190 000 emplois indirects hautement qualifiés et bien rémunérés;
- plus de 3 700 entreprises de services et d'approvisionnement;
- position de Toronto comme capitale mondiale du financement par actions du secteur minier, 51 % du total mondial des montages financiers du secteur minier étant effectués sur la TMX en 2016;
- exploration active de minéraux et de métaux indispensables à une économie à faibles émissions de carbone (lithium, graphite, cobalt, uranium, etc.).

## **La situation**

L'industrie minière a traversé, ces cinq dernières années, des périodes très difficiles, notamment pour le financement des explorateurs. De 2012 à 2015, le financement pour l'exploration minière a chuté. Dans le monde, c'est une baisse de 15 % et 25 % en 2015 et 2016 respectivement par rapport au financement de 2012.

Au premier semestre de 2017, nous avons vu des signes de reprise pour le financement mondial de l'exploration, alors supérieur au financement total accordé en 2016. Malgré ces indicateurs encourageants, de grandes difficultés menacent toujours les perspectives et retombées économiques que l'industrie offre au Canada, aux entreprises et aux collectivités éloignées, nordiques et autochtones. Nommons, parmi ces difficultés, la baisse des réserves de métaux communs, la hausse des dépenses liées aux découvertes et le ralentissement du processus pour qu'une découverte passe à la production.

Le gouvernement peut jouer un rôle de premier plan pour améliorer les conditions de l'industrie minière canadienne et, ainsi, la faire prospérer et s'assurer qu'elle continue de générer des retombées économiques et sociales considérables au profit de la population et des entreprises canadiennes.

## Recommandations relatives au budget de 2018

L'industrie des minéraux offre des perspectives économiques aux populations et entreprises de partout au pays, tant dans les centres urbains que dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones. L'ACPE est reconnaissante de pouvoir formuler des recommandations budgétaires de 2018 qui aideront les Canadiens à participer au marché du travail et les entreprises à être plus productives et compétitives, ici et ailleurs.

### 1. Renouveler pour trois ans le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM)

Le CIEM est un outil stratégique novateur d'ici instauré en 2000 pour compléter le régime d'actions accréditives bonifié; il a aidé le Canada à devenir la destination mondiale pour les investissements dans l'exploration minière. Élément clé du régime fiscal canadien, le CIEM stimule le financement de la prospection en offrant à ceux qui investissent dans les sociétés de prospection minière au Canada un crédit d'impôt de 15 % sur les dépenses admissibles.

Le CIEM est essentiel si le Canada veut rester en tête de liste des pays où mobiliser des capitaux pour l'exploration. Si le budget de 2017 a annoncé un renouvellement d'un an du CIEM, l'ACPE recommande de le renouveler pour trois ans afin d'assurer une stabilité durable aux petites sociétés, leur permettant de planifier le financement de programmes pluriannuels de prospection. Les programmes d'exploration des gîtes minéraux sont des projets par étape, chacune se déroulant sur une longue période (échantillonnage, forage initial, forage détaillé, etc.). Les dirigeants et investisseurs de l'industrie minière doivent avoir la certitude qu'ils auront, au-delà de la présente année de leur programme d'exploration, les fonds requis à toute activité d'exploration qui les aidera à vérifier la valeur d'un terrain. Cela est d'autant plus vrai pour les programmes d'exploration dans le Grand Nord canadien où la saison optimale de travail sur le terrain est limitée. En garantissant le CIEM sur plusieurs années, nous offrirons à l'industrie de l'exploration minière la certitude, dont elle a grand besoin, de pouvoir obtenir sur le marché les fonds requis pour exécuter les programmes d'exploration.

Une prolongation de trois ans offrira aussi une meilleure garantie aux investisseurs et, par le fait même, améliorera la confiance qu'ils portent aux projets canadiens. Elle assurera une certaine stabilité dans l'ensemble du marché pour les sociétés secondaires, les fournisseurs de matériel et de services et la tranquillité d'esprit pour les collectivités rurales et du Nord dans tout le Canada qui dépendent de la prospection et de l'exploitation minières pour leur croissance, l'emploi et le commerce local.

**Recommandation 1 :** Compte tenu de l'importance du CIEM pour catalyser les intérêts des investisseurs dans les actions accréditives bonifiées et de la nécessité de garantir l'accès aux fonds pour les promoteurs, l'ACPE recommande que le gouvernement conserve les actions accréditives bonifiées et **renouvelle le CIEM pour au moins trois ans.**

### 2. Régimes de réglementation efficaces, bien organisés et modérés

Les facteurs réglementaires et politiques influencent considérablement les décisions en matière d'investissement, notamment pour les sites à explorer et la façon dont les modestes fonds d'exploration seront distribués entre les autorités. Le gouvernement est en train de revoir certaines dispositions législatives comme la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* et la *Loi sur les pêches*, ce qui aura une grande incidence sur l'avenir de l'industrie minière canadienne.

Ces examens réglementaires pourraient assurer la prospérité de l'industrie minière canadienne et garantir qu'elle continue de générer des retombées et des possibilités à la population, aux entreprises et aux collectivités autochtones du Canada. À l'inverse, ils pourraient créer un système réglementaire inapplicable, complexe et inefficace qui augmente les risques liés à l'investissement, plonge les promoteurs dans l'incertitude et retarde les projets d'exploitation des ressources naturelles.

Les réformes réglementaires doivent trouver le juste équilibre entre une réforme des processus, qui renforce la confiance du public, et la nécessité de mettre en place des processus rapides, clairs, cohérents et fondés qui tiennent compte de la réalité opérationnelle des entreprises et rendent le Canada attrayant aux yeux des investisseurs. Une industrie minière dynamique et florissante qui s'articule autour de cette idée sera en position parfaite pour offrir des perspectives économiques au Canada, notamment pour les collectivités autochtones et éloignées, tout en générant des retombées à l'échelle locale, régionale et nationale et en produisant les minéraux et métaux dont notre société a besoin.

**Recommandation 2 :** S'assurer que les régimes de réglementation sont **efficaces, fonctionnels, prévisibles et équilibrés** pour réduire l'incertitude, les retards et les coûts qui déstabilisent le milieu de l'investissement au Canada.

### 3. Aide à l'innovation dans l'industrie des minéraux

Essentielle, l'innovation sert à améliorer la rentabilité et la productivité de la recherche de nouveaux gîtes minéraux nécessaires à notre société ainsi que la performance environnementale.

Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) a créé, avec l'aide de l'industrie, la stratégie d'innovation Vers une exploitation minière sans résidus afin de transformer de fond en comble l'industrie. Cette stratégie s'inscrit dans la logique des priorités gouvernementales sur l'innovation, les changements climatiques et les technologies propres. Elle stimulera l'innovation dans les technologies minières afin que, d'ici 10 à 20 ans, l'exploitation minière et la transformation des minéraux ne produisent plus de résidus. Par le fait même, elle fera diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre et les décharges des résidus miniers et améliorera l'efficacité énergétique, la protection environnementale et la productivité opérationnelle.

L'industrie évolue rapidement grâce aux techniques d'exploration qui voit le jour d'année en année. Le travail sur le terrain n'en reste toutefois pas moins nécessaire. La cartographie en cours de la masse continentale du Canada est une condition sine qua non de la vitalité de l'industrie minière canadienne. Les études géologiques peuvent, de leur côté, avoir un rôle direct; elles peuvent atténuer les risques liés à ces technologies lors de l'exploration des gîtes et évaluer la mesure dans laquelle elles augmentent le nombre de découvertes. Une cartographie géologique du Canada plus développée (surtout au nord du 60° parallèle) jumelée à ces percées technologiques et à la possible production, en partenariat avec l'industrie, de grands ensembles de données – ou données massives – favorisera une exploration rentable, sécuritaire et performante à empreinte réduite.

**Recommandation 3 :** L'ACPE recommande au gouvernement de **promouvoir l'innovation** dans l'industrie minière par les méthodes suivantes :

- investir dans le CCIM et collaborer avec celui-ci pour qu'il exécute sa stratégie d'innovation;
- investir dans les analyses et l'atténuation des risques des nouvelles techniques et technologies d'exploration;
- élargir considérablement le champ des études géologiques rigoureuses (cartographie, pétrophysique, géophysique, etc.).

#### 4. Appuyer la prospection de minéraux dans les régions éloignées et nordiques canadiennes

L'industrie minière est un ressort d'activités économiques du secteur privé qui sert les collectivités éloignées et nordiques du Canada. Dans les territoires seulement, l'industrie représente un pourcentage considérable du PIB et a payé environ 800 millions de dollars en impôts et redevances au gouvernement au cours des dix dernières années. Cette contribution économique commence toutefois avec l'exploration et la découverte.

Des études ont démontré que le manque d'infrastructures de transport mène à une hausse de coûts dans les régions éloignées. En effet, ils sont six fois plus élevés pour l'exploration et deux ou deux fois et demie plus élevés pour la construction d'une mine. De son côté, l'ACPE a déterminé qu'il y avait, dans les territoires canadiens, un pourcentage trop élevé de gîtes minéraux n'ayant pas été mis en valeur si on les compare aux régions non éloignées (85 % des gîtes connus du Nunavut n'ont pas encore été mis en valeur). Si la politique budgétaire favorisait les investissements en infrastructures pour réduire les coûts de seulement 10 %, une demi-douzaine de mines supplémentaires pourraient être mises en valeur dans des régions éloignées et, ainsi, mener à de nouvelles découvertes. Par ailleurs, cette politique générerait des retombées considérables pour l'emploi et le développement des affaires chez les Autochtones et serait source de revenu pour les gouvernements.

L'ACPE applaudit la promesse faite dans le budget de 2017 de créer la Banque de l'infrastructure du Canada et croit que, si elle est bien pensée, elle pourrait ouvrir la voie à l'exploitation des ressources naturelles dans les régions éloignées et nordiques.

**Recommandation 4 :** Le gouvernement fédéral devrait contribuer à l'exploration et la mise en valeur des minéraux dans les régions nordiques et éloignées. Il devrait :

- s'assurer que la Banque de l'infrastructure du Canada favorise, par la création d'une voie de passage spéciale ou d'un « Bureau du Nord », l'investissement dans les projets en régions nordiques ou éloignées qui permettront la découverte et la mise en valeur des minéraux;
- financer les propositions de routes d'accès présentées par les trois territoires au moyen des programmes fédéraux d'infrastructure administrés par Transports Canada.

#### 5. Investir dans les collectivités autochtones pour favoriser la participation à l'industrie minière

L'industrie des minéraux contribue fermement à faciliter la pleine participation des Autochtones aux débouchés économiques qu'elle génère par la formation, l'expansion des affaires, l'emploi et les partenariats bénéfiques pour les deux parties. En outre, l'industrie effectue souvent des investissements sociaux qui à la fois améliorent la qualité de vie des collectivités autochtones et aident les Autochtones à participer à l'économie fondée sur les ressources. À la suite d'efforts déployés à divers titres, l'industrie des minéraux est devenue, toutes proportions gardées, le plus important employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada.

Il est aussi possible de stimuler la participation des peuples autochtones dans l'industrie minière, d'autant plus que :

- la population autochtone du Canada est plus jeune et croît plus vite que la population non autochtone;
- de nombreuses collectivités autochtones vivent près de projets d'exploration et de mines;
- l'industrie est aux prises avec une grave pénurie de talents et de main-d'œuvre et aura besoin de 100 000 nouveaux travailleurs dans les dix prochaines années;
- les projets miniers offrent une multitude de perspectives pour la création d'entreprises de services et d'approvisionnement.

Beaucoup de collectivités autochtones sont confrontées à divers obstacles comme la pauvreté, de mauvaises conditions de logement et des lacunes en matière d'éducation ou d'aptitudes essentielles. Les investissements

pour améliorer la santé, les conditions de vie, le développement de la petite enfance et le taux de réussite des études secondaires ou postsecondaires sont essentiels au développement, au sein des collectivités autochtones, des capacités qui les aideront à exploiter au maximum les perspectives créées par l'exploration et l'exploitation minières et, au bout du compte, à améliorer leur qualité de vie.

**Recommandation 5** : L'Association recommande que le gouvernement soutienne les efforts visant à **accroître la participation des peuples autochtones** à l'industrie minière en prenant les mesures suivantes :

- investissements sociaux fondamentaux (logement, eau potable, éducation, infrastructure) pour améliorer les résultats en santé et en éducation pour les collectivités autochtones.
- fonds consacrés à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat afin d'aider les Autochtones à trouver un emploi et à saisir les occasions d'affaires.